



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 MARS 2022

Adoption des projets et des premiers projets des règlements d'urbanisme révisés

C'est lors de la séance extraordinaire s'étant tenue le 28 mars dernier que le conseil municipal a fait l'adoption des projets et des premiers projets de règlements de la refonte du plan d'urbanisme. Ce projet en cours depuis 2020, a fait par le passé l'objet d'un exercice de vision et de vastes consultations publiques échelonnées sur une période de deux ans. Il était maintenant temps de faire l'approbation de projet de Plan d'urbanisme révisé. Le conseil a également fait l'adoption des projets des nouveaux règlements de construction, permis et certificats, dérogations mineures, du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ainsi que les premiers projets des règlements de zonage et de lotissement. L'adoption de ces projets de règlement se veut être la première étape de la procédure d'approbation établie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les résidents de Chelsea seront largement consultés au cours des prochains mois dans le cadre de cette procédure d'approbation qui s'échelonnera sur une période de 6 mois. En effet, les nouveaux projets de règlements seront présentés dans le cadre de trois consultations publiques qui seront tenues à la mi-mai. Le conseil prévoit adopter les versions finales vers la fin de l'été 2022 pour les soumettre cet automne à l'examen de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Les projets et premiers projets de règlements de la refonte du plan d'urbanisme contiennent plusieurs dispositions permettant de renforcer la protection de l'environnement et de la biodiversité tout en réduisant l'étalement urbain à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. En effet, l'une des orientations principales du nouveau plan d'urbanisme vise à préserver la nature de Chelsea et de faire face aux changements climatiques. Les règlements du nouveau plan d'urbanisme permettront de protéger les milieux naturels et la biodiversité, dont les environnements sensibles, contrôler l'occupation du sol permettant la diminution de la consommation d'espaces et réduire l'empreinte écologique et exiger des pratiques de constructions durables.

Pour suivre le déroulement de la révision du plan d'urbanisme et pour connaître les détails quant aux consultations publiques à venir, visitez le chelsea.ca/plan.